
Nombre de membres**en exercice** : 11**Séance du vendredi 10 juillet 2020**

L'an deux mille vingt et le dix juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 06 juillet 2020, s'est réunie sous la présidence de David HILAIRE.

Présents : 11**Votants** : 11**Sont présents** : David HILAIRE, Isabelle DESCLOU, Anita REICHERT, Alain JOLY, Marina LACOMBE, Estelle SEGUI, Stanislas GONZALEZ, Alain BAROIS, Emilie GINESTET, Maxime CHARRIE, Didier BERNARDI**Représentés** :**Excuses** :**Absents** :**Secrétaire de séance** : Anita REICHERT

Ordre du jour:

- Approbation du procès verbal de la réunion du 12 juin 2020
- Election des Sénateurs: désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants
- SDE 24: désignation des délégués titulaires et suppléants
- SIAEP des Coteaux Sud Bergeracois (Syndicat d'Eau Potable) : désignation des délégués titulaires et suppléants
- SMD3 : convention d'échanges de données informatisées
- SMD3 : discussion pour le choix du nouveau mode de collecte
- Délibération pour le dégrèvement exceptionnel de la CFE
- Révision du loyer du commerce
- Questions diverses:
 - Congés agent d'entretien des espaces verts: tours d'arrosage
 - Gîtes

Monsieur le Maire informe que la demande pour la désignation du délégué au syndicat AGEDI a été communiquée aux mairies le jeudi 9 juillet 2020. De ce fait, il propose au conseil municipal de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Le conseil accepte.

ELECTION DES SENATEURS: DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DES DELEGUES SUPPLEANTS:

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Conformément à la circulaire ministérielle NOR/inta/2015957J du 30 juin 2020 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Il a été procédé à la désignation du délégué titulaire et des délégués suppléants, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Election du délégué (1er tour de scrutin)

Nombre de votants : 11

Suffrages nuls : 0

Suffrages blancs: 0

Suffrages exprimés: 11

Majorité absolue : 6

Candidat:

David HILAIRE avec 11 voix (ONZE)

M. David HILAIRE a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des délégués suppléants (1er tour de scrutin)

Nombre de votants : 11

Suffrages nuls : 0

Suffrages blancs: 0

Suffrages exprimés: 11

Majorité absolue : 6

Candidats:

Isabelle DESCLOU avec 11 voix (ONZE)

Emilie GINESTET avec 11 voix (ONZE)

Estelle SEGUI avec 11 voix (ONZE)

Mme Isabelle DESCLOU a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Emilie GINESTET a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme Estelle SEGUI a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 JUIN 2020

Le procès verbal de la réunion du 12 Juin 2020 est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I) - DE 2020 034

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune de SERRES ET MONTGUYARD relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- DESIGNER Madame DESCLOU Isabelle, Adjointe au Maire, domiciliée à "Cabirol" 24500 SERRES ET MONTGUYARD - isabelle.desclou@gmail.com - 06.71.48.51.89, comme déléguée de la commune de SERRES ET MONTGUYARD au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

3. SDE 24 : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS - DE 2020 035

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7.2 des statuts du SDE24, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant chaque commune membre du SDE24, au sein de chacun des secteurs d'énergies.

Les délégués des communes de chaque secteur ainsi constitué éliront un certain nombre de délégués de secteurs titulaires et autant de délégués suppléants, lesquels siégeront au Comité Syndical.

La commune de SERRES ET MONTGUYARD relève du secteur 13, et doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants parmi ses membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- DESIGNER Madame REICHERT Anita et Monsieur BAROIS Alain délégués titulaires,

- DESIGNER Madame DESCLOU Isabelle et Monsieur HILAIRE David délégués suppléants,

- AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

4. SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS - DE 2020 036

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection en date du 15 mars 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 6 des statuts du SIAEP DES COTEAUX SUD BERGERACOIS, 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants représentant chaque commune membre du Syndicat.

Les délégués des communes siègent avec voix délibérative au sein du "Comité Syndical".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- DESIGNE Mesdames DESCLOU Isabelle et REICHERT Anita, déléguées titulaires,
- DESIGNE Messieurs HILAIRE David et BERNARDI Didier délégués suppléants,
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

5. SMD3 : PROPOSITION D'ECHANGES DE DONNEES INFORMATISEES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE INCITATIVE - DE 2020 037

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative, le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) souhaite mettre en place un système d'échange de données informatisées, afin de compléter et actualiser son fichier usagers et créer les comptes des usagers.

Cet échange ferait l'objet d'une convention entre le syndicat et la commune, afin de satisfaire au Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par le SMD3, et demande aux membres de l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas échanger les données concernant les administrés de la commune de SERRES ET MONTGUYARD dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative,
- N'AUTORISE PAS Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne,
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

6. SMD3 : DISCUSSION AUTOUR DU CHOIX DU FUTUR MODE DE COLLECTE:

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la conférence des maires qui s'est tenue le 1er juillet 2020 à Issigeac, concernant les ordures ménagères. Il présente les différentes tendances tarifaires et le nouveau mode de collecte proposé par le SMD3 (bornes d'apport volontaire au lieu du porte à porte): 2 bornes pour la commune de Serres et Montguyard.

Suite aux diverses interventions, les maires ont souhaité pouvoir consulter leurs conseils municipaux avant de se prononcer. Des chiffrages supplémentaires ont été demandés de la part de quelques élus.

La question sera portée à l'ordre du jour du conseil communautaire du 20 juillet 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le choix du mode de collecte à mettre en place dans le cadre de la redevance incitative.

Le Conseil Municipal fait le choix de rester sur un mode de collecte en porte à porte, mais avec une levée des bacs noirs et des bacs jaunes par quinzaine.

7. PROPOSITION DE DEGREVEMENT DE LA CFE - DE 2020 038

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 3 du Projet de Loi de Finances Rectificative n°3 permet aux communes et EPCI à fiscalité propre d'octroyer une aide fiscale exceptionnelle, au titre de l'année 2020, en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire. Les

collectivités territoriales peuvent instaurer, par une délibération adoptée entre le 10 juin et le 31 juillet 2020, une réduction de CFE à hauteur des deux tiers de la cotisation établie au titre de 2020.

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des entreprises qui cotisent au titre de la CFE.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (10 voix contre et 1 abstention) :

- DECIDE de ne pas instaurer la réduction de CFE au titre de l'année 2020.

8. REVISION DU LOYER DU COMMERCE SITUE DANS LE BOURG DE SERRES - DE 2020 039

Monsieur le Maire informe que le contrat signé le 18 juillet 2018 devant notaire, entre la commune et Madame Amanda PATTINSON, pour la location du commerce situé dans le bourg de Serres, est un bail dérogatoire qui a pris effet le 16 juillet 2018.

Il précise que l'article intitulé "INDEXATION DU LOYER", prévoit une indexation du loyer sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE, par période annuelle. Le réajustement du loyer s'effectue à la date anniversaire, sur la base de l'indice du premier trimestre de l'année 2018, dont la valeur s'élève à 111.87.

Monsieur le Maire rappelle que dans sa séance du 13 décembre 2019, le conseil municipal a décidé, par avenant n°2, de ne pas augmenter le loyer la troisième année. En effet, le bail dérogatoire prévoyait un loyer dont le montant était fixé à 300.00 euros mensuel dès la troisième année. Le conseil municipal avait donc fixé le loyer à 200.00 euros mensuel.

Il rappelle également que le commerce tenu par Madame Pattinson a subi ces derniers mois, les méfaits de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée, de ne pas indexer pour cette année le loyer du commerce. Il précise que le bail dérogatoire arrivera à son terme le 15 juillet 2021, et qu'à l'issue, un bail commercial classique avec indexation du loyer tous les trois ans, sera signé entre les parties, si chacune des parties en est d'accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- DECIDE de ne pas indexer le loyer du commerce situé dans le bourg de Serres pour la période allant du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021.

9. QUESTIONS DIVERSES

- Congés de l'agent d'entretien des espaces verts: tours d'arrosage.

Serres:

Semaine du 13 au 20 juillet : David Hilaire et Estelle Segui

Semaine du 10 au 16 août : Emilie Ginestet

Semaine du 17 au 23 août : David Hilaire

Montguyard:

Isabelle Desclou, Pierre Richiero.

- Gîtes: une réunion de la commission "Gîtes" se tiendra le 28 juillet 2020 à 20 heures. Un ordre du jour sera communiqué aux membres de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.

La secrétaire de séance,
Anita REICHERT

Le Maire,
David HILAIRE